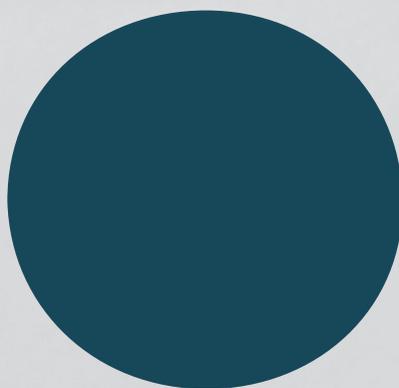


**RÉUSSIR LES
TRANSITIONS**

NOS PROPOSITIONS

**POUR
2022 - 2027**



A l'aune du prochain quinquennat présidentiel, la Fédération Cinov présente ses propositions concrètes sur trois thématiques incontournables du débat public : le développement des entreprises et des territoires, la transition environnementale et la transformation numérique.

Véritable levier pour tous les secteurs de l'économie, les métiers de l'Ingénierie, du Conseil et du Numérique (branche BETIC) sont des acteurs clés dans la réussite des transitions. Nos professions conçoivent et accompagnent au quotidien les projets des entreprises et des acteurs publics, qu'ils soient organisationnels, humains, techniques, numériques ou environnementaux. C'est pourquoi, la Fédération Cinov a considéré indispensable d'élaborer des propositions structurantes à destination des décideurs publics.

/// Sommaire ///

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES	2
• Soutenir le tissu économique des TPE-PME	2
• Appuyer le développement des TPE et PME locales par une commande publique responsable et exigeante.....	3
• Assurer le développement par l'expertise de l'ingénierie, du conseil et du numérique	4
• Accroître la flexibilité offerte aux entreprises	5
• Adapter les règles du dialogue social et de représentativité des acteurs pour mieux prendre en compte la réalité du tissu économique	6
• Mettre les branches au coeur de la politique de prévention des risques professionnels.....	7
• Miser sur une politique ambitieuse en matière de formation professionnelle et d'apprentissage.....	8
• Favoriser la participation des TPE et PME à l'élaboration des normes	9
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	10
• Réduire l'impact écologique des TPE-PME.....	10
• Accélérer la transition environnementale du bâtiment	11
• Généraliser un habitat durable et résilient accessible à tous	12
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	13
• Faire du tissu numérique français un atout économique et stratégique	13
• Préparer et former les individus à la transformation numérique	14
• Pour un numérique responsable et durable	15

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES

1/ **Soutenir le tissu économique des TPE-PME**

Bien que les acteurs de petites tailles présentent en effet de nombreux avantages (un service adapté au plus près des besoins, des intervenants expérimentés, des équipes stables, proches du territoire, ainsi qu'une grande agilité), de manière générale, les TPME, toute branche confondue, ne sont pas armées en termes d'accompagnement pour répondre aux enjeux liés aux transitions environnementales, écologiques et sociétales en cours.

Il convient donc de leur fournir un panel d'outils stratégiques :

/// Propositions ///

- ▶ **Mettre en place un crédit d'impôt couvrant 50% des investissements en termes de prestations de conseil ou d'accompagnement pour aider les PME à faire appel à des prestations de services intellectuels**
- ▶ **Conditionner les aides aux entreprises à l'obtention d'une performance vérifiable**
- ▶ **Centraliser en un guichet unique, sous l'égide du Ministère délégué aux PME, les aides disponibles nationales en direction des TPE-PME**
- ▶ **Permettre aux TPE-PME d'accéder plus simplement aux financements de l'innovation tant publics que privés**

2/ Appuyer le développement des TPE et PME locales par une commande publique responsable et exigeante

La commande publique représente un levier incontournable de développement économique. Avec plus de 163 000 contrats de commande publique recensés en moyenne chaque année, celle-ci représente plus de 89 milliards d'euros, dont près de 30 milliards dévolus aux marchés de services.

Néanmoins, l'accès des TPE et PME à cette commande publique reste difficile. Non pour une question de capacité technique, mais du fait d'un alourdissement continu des procédures administratives, de conditions de paiement inadaptées à la trésorerie de ce type d'entreprises ou encore de la tendance récente à la massification des commandes.

Développer au sein de l'administration, une culture de la commande publique responsable permettrait une amélioration de la qualité des prestations. Elle favoriserait des pratiques durables en définissant un appel d'offres exigeant sur le plan du développement durable, elle dynamiserait l'écosystème local en adaptant la procédure aux contraintes des petites entreprises, et permettrait de maîtriser les coûts sur le long terme en valorisant un prix plus juste, qui met l'accent sur l'efficacité, la durabilité et la maîtrise de la chaîne de valeur qui économise les coûts additionnels.

Propositions

- ▶ **Créer, sur le modèle du Small Business Act aux Etats-Unis, une loi garantissant une part de la commande publique en direction des TPE et PME françaises**
- ▶ **Faire de la commande publique le principal levier de développement économique durable dans nos territoires en :**
 - incitant les acheteurs à raisonner en coût global, par un plafonnement du critère prix à 30% de l'appréciation globale de l'offre, aboutissant à privilégier l'offre économiquement "la plus avantageuse" plutôt que "la moins chère" ;
 - insérant, aux côtés des critères techniques, des objectifs sociétaux et environnementaux définis ;
 - incitant les TPE-PME à répondre aux appels d'offres par une formulation prenant en compte leur situation spécifique (délais de paiement adaptés, facturation, avances...).
- ▶ **Mettre fin à la sous-traitance en chaîne dans la commande publique, et la limiter à un rang. Au-delà du premier rang, la protection du sous-traitant indirect est fortement limitée**

3/ Assurer le développement par l'expertise de l'ingénierie, du conseil et du numérique

Une idée fautive s'est répandue selon laquelle l'ingénierie concurrentielle ne serait pas une ingénierie de proximité, qu'elle ne couvrirait pas les territoires ruraux, et ne serait pas intéressée par des projets de moindre envergure. Or, les TPE-PME de l'ingénierie concurrentielle contribuent à l'économie du territoire. 97% des entreprises représentées par la Fédération Cinov comptent moins de 50 salariés, répartis dans toutes les régions.

Aujourd'hui, l'ingénierie publique est en pleine expansion, grâce à des soutiens publics, et prend des formes variées (ATD, SPL, ALE, Services en régie du département). Alors que cette ingénierie n'aura jamais l'ensemble des moyens et les compétences suffisantes pour répondre aux besoins des collectivités, la favorisation des structures qui vivent en partie de subventions publiques ouvre la voie à des distorsions de concurrence inacceptables, au détriment de l'ingénierie concurrentielle.

Pour apporter une plus grande cohérence politique et économique et faire face aux défis des transitions écologiques et numériques, il est nécessaire de trouver une articulation gagnante et plus juste entre les ingénieries publiques et concurrentielles, pour offrir les meilleures garanties de résultats dans la durée.

Propositions

- ▶ **Promouvoir la complémentarité des ingénieries publiques et des ingénieries concurrentielles dans une logique de cohésion des territoires, en clarifiant le rôle et les missions de chacune avec :**
 - une ingénierie publique multisectorielle responsable de la réalisation de schémas directeurs économiques et politiques, adaptés aux différents territoires ;
 - et une ingénierie concurrentielle qui réalise des études et des programmes et qui conçoit et réalise des projets.
- ▶ **Créer un portail à destination des collectivités territoriales pour mieux identifier les acteurs de l'ingénierie concurrentielle présents sur le territoire**
- ▶ **Interdire les subventions déguisées aux ingénieries parapubliques et veiller au strict respect des règles de la concurrence**
- ▶ **Conditionner les prestations de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) à une carence avérée de l'offre d'ingénierie concurrentielle, celle-ci étant caractérisée par l'infructuosité des consultations publiques correspondantes**

4/ Accroître la flexibilité offerte aux entreprises

Selon l'article L. 1223-8 du Code du travail, le recours au contrat de chantier n'est possible que si une convention ou un accord collectif de branche étendu en fixe les conditions ; ou à défaut, il peut être mis en œuvre « dans les secteurs où son usage est habituel et conforme à l'exercice régulier de la profession qui y recourt au 1er janvier 2017 ». A ce jour, dans la branche BETIC, seules les entreprises de l'ingénierie (Code 71.12B) peuvent y recourir en raison de son usage caractérisé (Cass. soc., 7 mars 2007, no 04-47.059).

Par ailleurs, les entreprises dont l'effectif est compris entre 20 et 50 salariés et ne disposant pas de CSE (les délégués syndicaux y sont rarissimes), n'ont qu'une seule possibilité pour négocier leur accord d'entreprise : le mandatement de salariés (par une organisation syndicale représentative). Or, en pratique, cette modalité de négociation est très peu utilisée par les petites et moyennes entreprises alors que les ordonnances de 2007 étaient censées faciliter la négociation d'entreprise dans les TPE-PME.

/// Propositions ///

- ▶ **Donner la possibilité aux entreprises de négocier un accord sur les CDIC (CDI de chantier)**
- ▶ **Offrir la possibilité aux entreprises de 20 à 50 salariés dépourvues de CSE d'organiser un référendum d'entreprise, aujourd'hui réservé aux seules entreprises de moins de 11 salariés**

5/ Adapter les règles du dialogue social et de représentativité des acteurs pour mieux prendre en compte la réalité du tissu économique

Selon l'INSEE, sur les 4,1 millions d'entreprises françaises, 96% sont des micro-entreprises (entreprises de moins de 10 salariés et dont le CA annuel ou le total de bilan n'excède pas 2 M€) qui emploient 2,5 millions de salariés en ETP. Or, le législateur a fixé en 2016 des règles de représentativité patronale qui privilégient très fortement la représentation de grandes entreprises, au mépris de cette réalité économique et sociale. En pratique, les règles ainsi fixées conduisent à une surreprésentation des grandes entreprises dans la gouvernance de l'AGFPN, des branches, dans la fixation des règles conventionnelles de branche et la distribution des moyens affectés au dialogue social.

Pourtant, ce sont les TPE-PME qui ont le plus besoin des branches pour réguler la concurrence, pour leur développement économique et la mise en œuvre de dispositifs conventionnels.

/// Propositions ///

- ▶ **Assurer une meilleure représentativité patronale en faveur des petites et moyennes entreprises en prenant en compte** le nombre d'entreprises adhérentes (avec ou sans salariés) pour apprécier l'audience d'une organisation professionnelle et pour déterminer le droit d'opposition à l'extension d'un accord de branche...
- ▶ **Permettre en tout domaine de la négociation collective de réserver l'application d'accords de branche aux seuls adhérents des organisations professionnelles, sans procédure d'extension**
- ▶ **Prendre en compte la totalité des entreprises pour établir les moyens alloués par l'AGFPN aux organisations professionnelles d'employeurs**

6/ Mettre les branches au coeur de la politique de prévention des risques professionnels

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail a rénové en profondeur le cadre préexistant, notamment les missions des services de santé au travail (SPST). Nous considérons que les branches professionnelles ont également un rôle de premier plan à jouer en ce domaine pour inciter les entreprises à engager des démarches proactives, ce que le législateur n'a pas pris en compte pour l'instant.

Dès lors, afin que les branches professionnelles puissent définir et mettre en œuvre des politiques de prévention adaptées, il est indispensable qu'elles disposent de données épidémiologiques sectorielles sur la sinistralité des activités qu'elles recouvrent. Or, l'accès à ces informations est actuellement très complexe du fait de la diversité des institutions qui en sont dépositaires.

/// Propositions ///

- ▶ **Permettre aux branches professionnelles de conduire des politiques de prévention, en leur donnant un droit d'accès aux données épidémiologiques sectorielles sur la sinistralité des activités qu'elles recouvrent (données anonymisées)**

7/ Miser sur une politique ambitieuse en matière de formation professionnelle et d'apprentissage

L'évolution des métiers s'accélère sous l'effet de multiples transitions (numérique, écologique, environnementale...). La nécessité pour les entreprises de s'adapter à ces évolutions rapides demande que les compétences de leurs salariés suivent ces évolutions. L'offre de formation initiale et continue doit également pouvoir évoluer facilement pour continuer à répondre aux besoins des entreprises et permettre à celles-ci de rester concurrentielles. Nous croyons ainsi qu'un système de formation adapté est un enjeu fondamental de compétitivité pour les entreprises, mais aussi d'épanouissement individuel.

Aujourd'hui, les professionnels ne sont pas suffisamment associés à la conception des formations certifiantes disponibles offertes par l'Education nationale et l'enseignement supérieur. Aussi, la complexité des circuits de financement exclut de très nombreuses TPE d'un accès aux ressources mobilisables, et empêche leurs salariés d'accéder aux formations requises.

/// Propositions ///

- ▶ **Revoir le système de financement pour le développement des compétences** en réaffectant au bénéfice du maintien et de l'évolution des compétences des salariés une part beaucoup plus significative des ressources légales collectées auprès des entreprises afin de redonner du sens à cet effort contributif
- ▶ **Soutenir le départ en formation des salariés des TPE & PME** en introduisant un principe de proportionnalité entre le montant des dotations octroyées aux branches (via les OPCO) par France compétence au titre du plan de développement des compétences (PDC), et le volume des contributions légales versées par les entreprises de ces mêmes branches
- ▶ **Ouvrir un crédit d'impôt correspondant à l'investissement formation des entreprises de moins de 11 salariés non pris en charge dans le cadre du plan de développement des compétences**
- ▶ **Adapter l'offre de formation initiale et continue aux besoins des professionnels en associant les organisations professionnelles et partenaires sociaux pour la détermination de l'offre de formation**
- ▶ **Soutenir l'apprentissage dans l'ensemble du système éducatif en pérennisant le financement des contrats d'apprentissage et l'aide unique à l'apprentissage pour les entreprises de moins de 250 salariés**

8 / Favoriser la participation des TPE et PME à l'élaboration des normes

Dans un secteur extrêmement réglementé et dans lequel l'essentiel de la normalisation est élaborée à l'échelle européenne et internationale, il est primordial que les TPE / PME puissent participer à ces processus de normalisation. Cela permet de préserver et favoriser la compétitivité des acteurs français, prestataires de services tant en France qu'à l'international, et plus particulièrement les PME. C'est aussi le moyen de promouvoir des prestations de qualité et une pratique de la qualification d'entreprises. Enfin, les normes ainsi produites seraient plus claires et faciles à mettre en œuvre. Or, cela représente un coût très important au regard de leurs tailles et de leurs moyens.

/// Propositions ///

- ▶ Assurer un financement aux fédérations ou syndicats pour permettre aux TPE et PME de participer aux processus de normalisation nationale et internationale



Véritable levier pour tous les secteurs de l'économie, les métiers de la branche BETIC bénéficient d'un ancrage territorial et d'une agilité qui leur permettent d'être des acteurs clés dans la mise en œuvre des transitions.



>>> 72 000
entreprises de la branche BETIC

>>> 1 100 000
salariés

>>> 140 Mds d'€
de chiffre d'affaires

>>> + 5,3%
d'emplois créés sur un an

>>> + 8,3%
de chiffre d'affaires sur un an

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

9 / Réduire l'impact écologique des TPE-PME

L'environnement est un enjeu social et économique de premier ordre. De plus en plus d'entreprises restructurent leur organisation dans le but de réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement. Elles sont incitées à produire un rapport RSE pour évaluer l'impact positif ou négatif de leurs activités sur les plans écologique, social et économique.

Toutes les mesures d'un plan de soutien massif aux entreprises doivent être compatibles avec ces conversions en prenant en compte dans leur gouvernance et leurs pratiques des critères comme la transition bas-carbone, la régénération de la biodiversité, les pollutions environnementales et la définition d'un nouveau pacte social, en particulier pour les relations de travail, les relations aux clients et consommateurs et le développement local.

Les entreprises de la prestation de services intellectuels neutres et indépendantes sont en première ligne pour accompagner ces mutations, et renforcer l'acceptabilité sociale des projets soutenant la transition écologique. La mise en œuvre de ces propositions nécessite donc le maintien et le développement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante, compétente et rémunérée à sa juste valeur.

Propositions

- ▶ **Mettre en place un crédit d'impôt RSE à destination des TPE-PME,** portant sur un soutien des actions environnementales et sociétales pouvant aller jusqu'à un cofinancement à hauteur de 50 % maximum de la dépense éligible et dans la limite de 5 000 €/an et par entreprise
- ▶ **Développer, accélérer une comptabilité carbone :** au même titre qu'un bilan comptable financier, les émissions de gaz à effet de serre seraient converties en facteur comptable CO2, permettant de quantifier et prévoir les externalités liées à l'activité et la trajectoire carbone de l'entreprise
- ▶ **Intégrer dans les dispositifs de financement, garantis par l'État et les collectivités territoriales, une clause de respect de la réglementation environnementale** avec un bonus possible en cas d'engagement supplémentaire dans la transition écologique
- ▶ **Promouvoir les projets d'économie circulaire de territoires et d'entreprises, en soutenant une approche en cycle de vie, en finançant l'ingénierie et la concertation nécessaires pour favoriser les matériaux biosourcés, le recyclage et le réemploi**

10/ Accélérer la transition environnementale du bâtiment

Le secteur du BTP est au cœur des transitions environnementale, énergétique, sociétale et numérique. Alors que la France souffre d'un déficit de logements, construire ou rénover « comme avant » n'est plus une option possible.

Permettre l'émergence et la généralisation d'un Bâti plus durable et résilient doit être une politique prioritaire et ancrée. Aujourd'hui, les métiers de l'ingénierie indépendante privée ne manquent pas de solutions : adaptabilité des ouvrages bâtis, rénovation énergétique du patrimoine existant, intégration de la logique circulaire dans la construction...

/// Propositions ///

► **Imposer une évaluation régulière de la performance sociale et environnementale, autour d'objectifs clairement définis et mesurables, pour permettre de :**

- prioriser les investissements dans les infrastructures vers des projets à forte performance environnementale ;
- moduler les financements en fonction de leur impact social et environnemental sur le modèle des prêts "verts" ;
- imposer un minimum de performance à toutes les opérations de rénovation ou de construction sur les bâtiments publics et privés, avec une évaluation extra-financière pour les projets de rénovation du parc public financés par la puissance publique (DSP, MGP, PPP).

► **Intégrer un accompagnement biodiversité pour tout projet d'aménagement et de construction, notamment par la réalisation d'un diagnostic écologique** pour limiter toute destruction et perturbation d'espèces végétales et animales, en limitant l'impact des travaux sur les milieux et en préservant et développant des espaces favorables à la biodiversité, dans l'optique de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC)

► **Accompagner la maîtrise d'ouvrage publique par un vaste plan de sensibilisation et de formation aux enjeux environnementaux**

11/ Généraliser un habitat durable et résilient accessible à tous

Il faut aujourd'hui concevoir l'habitat en intégrant des espaces flexibles, afin de servir aussi bien une nouvelle conception du travail, une nouvelle vision du vivre ensemble, les évolutions de la famille et une société plus inclusive. Il est indispensable de lancer un plan ambitieux de logements accessibles à tous, adaptables, éco responsables et qualitatifs, en portant une vision à 360° des enjeux sociétaux.

Chaque français doit, en effet, pouvoir se loger dans un environnement confortable sur les plans visuel, de l'aménagement des espaces, de la qualité de l'air et acoustique. Le coût pour les Français de la mauvaise qualité de l'environnement sonore a été chiffré par l'ADEME en 2021 près de 150 milliards d'euros par an alors que la mauvaise qualité de l'air coûte chaque année 100 milliards d'euros. Les grands chantiers de rénovation de notre patrimoine bâti sont donc une occasion unique de remédier aux problèmes de santé publique.

/// Propositions ///

► **Intégrer, au-delà de la rénovation énergétique, toutes les composantes d'une "rénovation sensorielle globale" du logement (qualité acoustique, qualité de l'air et biodiversité), pour permettre à chacun de se loger dans des conditions dignes et décentes**

► **Imposer un calendrier de traitement de tous les points noirs bruits identifiés** (bâtiment sensible et localisé dans une zone de bruit critique), **et déclencher les moyens correspondants, notamment un mode de financement pérenne basé sur le principe du pollueur/payeur ainsi que le recommande le Conseil National du Bruit**

► **Conditionner les aides publiques à la performance énergétique réelle après travaux, permettant d'introduire une obligation de résultats opposable aux professionnels de la rénovation énergétique**

► **Instaurer un diagnostic acoustique et conditionner les aides publiques à la performance acoustique réelle après travaux ; Pousser à la rénovation globale performante en une fois.** Par exemple, en conditionnant 100% des aides (primes et baisse de taxes foncières sur la durée de l'amortissement) à la réalisation de rénovation globale et performante, en une fois, des copropriétés

TRANSITION NUMÉRIQUE

12/ Faire du tissu numérique français un atout économique et stratégique

La crise sanitaire l'a mis en exergue : si aujourd'hui la grande majorité des grandes entreprises françaises, des ETI et des grosses PME ont réalisé ou amorcé une bonne partie de leur transition au numérique, il n'en est pas de même pour les PME, les TPE, les artisans et indépendants qui accusent un retard inquiétant dans certaines régions.

Aussi, la transformation numérique des entreprises s'est souvent opérée dans l'urgence, avec des solutions non souveraines présentant des risques accrus en matière de sécurité. Les usages numériques développés pendant la période de confinement ont majoritairement conforté la prévalence des solutions extra-européennes, alors que des entreprises nationales ont développé des solutions qui répondent aux mêmes besoins.

/// Propositions ///

- ▶ **Créer un « Buy European Tech Act » pour permettre un principe de préférence pour l'achat technologique européen, et ainsi structurer un écosystème européen du cloud et de la donnée**
- ▶ **Soutenir le développement de solutions open source dans les territoires pour répondre à un enjeu d'autonomie stratégique et faire de la France un leader de l'open source**
- ▶ **Renforcer le dispositif de suramortissement fiscal pour les TPE-PME, afin de leur permettre de déduire de leur résultat imposable jusqu'à 40 % du prix de revient des biens, logiciels et services liés à leur transformation numérique**

13/ Préparer et former les individus à la transformation numérique

La révolution numérique impacte l'ensemble des secteurs, des métiers et des compétences associées. C'est pourquoi, la transformation numérique ne pourra se réaliser pleinement sans avoir une politique forte en matière de formation.

En plus d'être une condition de l'emploi dans les territoires, les compétences numériques sont devenues nécessaires pour accéder à ses droits, participer à la vie démocratique comme à l'éducation de ses enfants. Il est donc impératif que la population dispose de connaissances minimales en "humanités numériques" pour rester en pleine capacité d'agir, de décider et de participer à la société. Par ailleurs, la transformation numérique invite à être vigilant vis-à-vis des formes de digitalisation forcée, qui peuvent limiter l'accès à des services de première nécessité.

Ces transformations imposent et imposeront une évolution quasi-permanente des compétences et des métiers. La formation, en particulier celle des salariés et des dirigeants de TPE-PME, doit se percevoir sur le long terme, et les individus devront développer des capacités d'apprentissage et d'adaptation tout au long de la vie.

Propositions

- ▶ **Mettre en place une politique ambitieuse de formation tout au long de la vie, qui rend prioritaire, dans les programmes scolaires et les diplômes de l'enseignement supérieur, la maîtrise des compétences et des "humanités numériques"**
- ▶ **Encourager l'acquisition de compétences et la compréhension des enjeux du numérique des enseignants du primaire et du secondaire, ou à défaut soutenir le développement de partenariats entre les initiatives privées et les établissements scolaires**
- ▶ **Développer les compétences numériques dans chaque territoire et bassin de vie, et soutenir des formations adaptées pour encourager la reconversion des demandeurs d'emploi vers les métiers du numérique**

14/ Pour un numérique responsable et durable

La France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, et cela nécessite de réfléchir à la façon dont le numérique, qui monte en puissance, s'inscrit et contribue à la réalisation de cet objectif ambitieux et nécessaire.

Nous avons ainsi la conviction que la transformation numérique, de la société comme des entreprises, doit être écologique. Mais aussi que la transition écologique doit être numérique. Alors qu'on voudrait parfois les opposer, nous pensons que transformation numérique et transition écologique sont intimement liées et même interdépendantes.

Dans ce contexte, les TPE et PME françaises ont réellement besoin d'être incitées puis d'être soutenues dans leurs démarches pour qu'elles s'inscrivent pleinement dans cet agenda. Et il nous semble qu'on n'échappera pas à des mécanismes d'aides financières, si l'on veut accélérer le mouvement pour ces acteurs qui représentent la plus grande partie du tissu économique de nos territoires.

Propositions

- ▶ **Créer un baromètre environnemental rassemblant tous les acteurs de l'écosystème, et pourvu d'une méthodologie à la portée de toutes les structures peu importe leur taille, afin de mesurer les impacts négatifs comme les impacts positifs du numérique, sous l'égide d'un observatoire indépendant**
- ▶ **Créer un crédit d'impôt à la numérisation durable des petites et moyennes entreprises, qui permettrait de couvrir la moitié des dépenses engagées destinées à l'acquisition d'équipements numériques, à la condition qu'ils soient reconditionnés. Ce crédit d'impôt pourrait également permettre d'encourager les entreprises à adopter des stratégies innovantes allant vers plus d'efficacité et de sobriété**

À propos de la Fédération Cinov :

Organisation professionnelle représentative de la branche des prestations de services intellectuels de l'Ingénierie, du Conseil et du Numérique (BETIC), la Fédération Cinov porte chaque jour les intérêts d'une branche rassemblant plus d'un million de salariés et 72 000 entreprises, créant 140 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. Alors que 97% des entreprises de la branche comptent moins de 50 salariés, ces TPE-PME emploient néanmoins la moitié des salariés de la branche.

La Fédération Cinov, c'est une implantation territoriale forte, et des entreprises à taille humaine, incarnant un maillon dynamique et essentiel de l'économie. Nous concevons et accompagnons au quotidien les projets des entreprises et des acteurs publics, qu'ils soient organisationnels, humains, techniques, numériques ou environnementaux. Spécifiques et exigeants, nos métiers de la prestation de services intellectuels méritent bien des attentions !

—
Arnaud CHAFFOTEAUX
Responsable des affaires publiques
et des relations extérieures
4, avenue du Recteur Poincaré
75016 PARIS
T. +33(0)1 44 30 24 53
P. +33(0)6 81 28 53 07
chaffoteaux@cinov.fr
—